

PROTOCOLE DE SOUMISSION D'ARTICLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le processus éditorial de *Cinémas* comporte six (6) étapes : 1. l'évaluation anonyme par les pairs; 2. la modification de l'article par son auteur en fonction des rapports d'évaluation; 3. la vérification de la version modifiée de l'article par le Comité de direction; 4. la mise au protocole bibliographique et la révision linguistique; 5. la mise en page et la lecture des épreuves; 6. l'approbation par l'auteur de la version finale de l'article.

Dans le cadre du système d'évaluation par les pairs, qui garantit l'uniformité et l'équité du processus, tout manuscrit susceptible d'être accepté pour publication est envoyé à un minimum de trois (3) lecteurs, membres du Comité de direction, du Comité de rédaction ou du Comité de lecture. Chaque évaluateur reçoit des instructions claires, accompagnées d'un formulaire d'évaluation divisé en cinq (5) sections. L'évaluateur est ainsi invité à se prononcer sur la pertinence de l'article pour la revue (et pour le dossier thématique, s'il y a lieu), à évaluer les qualités scientifiques et l'originalité du texte, à juger de la qualité de l'écriture et du style, à suggérer d'éventuelles modifications et corrections, à déterminer les points forts et les points faibles de l'article, et, enfin, à faire sa recommandation finale. Un délai de deux (2) semaines (qui peut être prolongé sur demande) est accordé à l'évaluateur afin de lui permettre de procéder à une lecture attentive, de faire les recherches nécessaires pour vérifier l'exactitude des thèses défendues et d'émettre un avis mûrement réfléchi.

Un minimum de deux (2) avis favorables est requis pour que l'article soit retenu pour publication. En cas de divergence d'opinions, d'autres avis sont sollicités. La décision finale revient à la direction de la revue, qui en informe l'auteur dans les trois (3) mois suivant la réception du manuscrit, en lui transmettant une copie des rapports d'évaluation. L'auteur doit revoir son article en tenant compte des commentaires de chacun des évaluateurs et le modifier en conséquence dans le délai fixé. La seconde version du manuscrit est vérifiée par un membre du Comité de direction, qui peut en demander le remaniement. Le manuscrit fait ensuite l'objet d'une mise au protocole bibliographique et d'une révision linguistique. Une fois les épreuves produites et corrigées, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

DIRECTIVES

L'auteur doit réunir dans un seul et même document en format Word (.doc ou .docx) les éléments décrits ci-dessous et les transmettre par courriel au responsable du dossier thématique (ou à la revue *Cinémas*, dans le cas d'un article hors dossier ou d'un compte rendu).

Article

L'article doit être entièrement inédit et compter entre 35 000 et 40 000 caractères (espaces comprises), sans tenir compte du résumé et de la notice bio-bibliographique, mais en incluant les notes et la bibliographie. L'appareil de notes doit absolument être concis.

Compte rendu

Le compte rendu doit être consacré à un seul ouvrage paru au cours des douze (12) derniers mois et compter entre 15 000 et 20 000 caractères (espaces comprises). Il doit s'agir d'un texte entièrement inédit qui situe l'ouvrage dans son cadre théorique, en fait l'examen critique (plutôt qu'un résumé synthétique) et propose en corollaire une réflexion originale sur les thèses avancées par l'auteur.

Revue Cinémas

Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7, Canada
Téléphone : 514 343-6111 poste 3684 | Télécopieur : 514 343-2393
cinemas@histart.umontreal.ca | www.revue-cinemas.info

Résumé

L'article doit être accompagné d'un résumé comptant entre 800 et 1 200 caractères (espaces comprises). Ce résumé doit faire, sur un ton neutre et descriptif, la synthèse des arguments développés dans l'article. Les comptes rendus n'ont pas à être accompagnés d'un résumé.

Exemple

Partant d'une perspective sémiotique appliquée aux débuts de films pour élargir l'approche à une réflexion historique sur l'intermédialité, cet article examine le postulat selon lequel les spectacles vivants qui précédaient la projection des films dans les années 1920 ont été en quelque sorte « happés » par le discours filmique. À travers l'examen d'un ensemble de films réalisés entre 1927 et 1937 qui accordent une place prépondérante à l'adresse vocale dans leur générique ou leur prologue, l'auteur met en évidence certains phénomènes de résurgence de l'oralité propre à la période « muette », les *speakers* des premiers *talkies* endossant une fonction à certains égards similaire à celle du bonimenteur des premiers temps. L'accent est mis sur la production cinématographique de Guitry, dont la passion pour la « théâtralité » l'incite à proposer des formes singulières d'auto-mise en scène et d'adresse au spectateur. La question de la réflexivité des incipit passe également par la prise en compte de la dimension technologique, qui est parfois intégrée au film même, à l'instar de l'ouverture radiophonique de *L'Atlantide* de Pabst. Ces considérations s'inscrivent plus généralement dans une réflexion sur les diverses imitations de la voix vive à l'ère des technologies de l'audiovisuel.

Notice bio-bibliographique

L'auteur doit rédiger une notice bio-bibliographique d'environ 500 caractères (espaces comprises) précisant son statut professionnel et ses principales publications.

Exemple

Laurent Jullier est professeur d'études cinématographiques à l'Institut européen de cinéma et d'audiovisuel (IECA) de l'Université de Lorraine et directeur de recherche à l'Institut de recherche sur le cinéma et l'audiovisuel (IRCAV) de l'Université Paris 3. Il a publié divers livres sur le cinéma. Ses dernières publications sont *Interdit aux moins de 18 ans* (2008), *La leçon de vie dans le cinéma hollywoodien* (avec Jean-Marc Leveratto, 2008) et *Analyser un film. De l'émotion à l'interprétation* (2012).

Bibliographie

Le manuscrit doit respecter le protocole de rédaction de la revue et comporter la liste des références bibliographiques complètes de tous les ouvrages cités.

Coordonnées

L'auteur doit indiquer son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel.

Illustrations

Si l'article comprend des illustrations, il incombe à l'auteur de s'assurer que les images reproduites sont libres de droits ou d'obtenir du détenteur du droit d'auteur l'autorisation de les reproduire. À titre exceptionnel, les droits de reproduction, le cas échéant, pourront être acquittés par la revue.

L'auteur doit indiquer par la mention Fig. 1, 2, etc., suivie de la légende, l'endroit où chacune des illustrations doit apparaître dans l'article. La légende doit décrire l'image et en préciser la source ou être accompagnée d'un avis de copyright.

Exemples

Fig. 3 – La gigue écossaise dans *Indiscreet* (Stanley Donen, 1958; avec l'aimable autorisation de la photothèque de la revue *Positif*).

Fig. 2 – La chambre binoculaire multiple d'Antoine Claudet, 1852. Gravure extraite de la revue *La Lumière* du 5 novembre 1853 (n° 45, p. 177).

Fig. 7 – Disque en verre (incomplet) du photobioscope de Cook et Bonelli, vers 1867 (diamètre 19 cm). © Musée des arts et métiers-Cnam, Paris/photo Pascal Faligot, Seventh Square. Les valeurs de l'image sont inversées ici afin de montrer le buste en positif.

Les illustrations ne doivent pas être copiées dans le manuscrit; elles doivent être envoyées séparément en format TIFF (.tiff) ou JPEG (.jpg ou .jpeg), par courriel ou par l'intermédiaire d'un service de partage de fichiers. Les images doivent avoir une résolution minimale de 300 pixels par pouce.

Revue Cinémas

Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx

C. P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec), H3C 3J7, Canada

Téléphone : 514 343-6111 poste 3684 | Télécopieur : 514 343-2393

cinemas@histart.umontreal.ca | www.revue-cinemas.info